



## 4. ACTIVITÉS PLANIFIÉES PAR LE GOUVERNEMENT

Les activités planifiées par le gouvernement constituent le deuxième volet du PDME. Ces activités sont planifiées jusqu'à 18 mois à l'avance et organisées par le ministère des Affaires extérieures (MAE). On procède au choix des événements après consultations auprès de l'industrie, des délégués commerciaux à l'étranger et des provinces. C'est le MAE qui invite les entreprises à participer à ces événements avec, dans toute la mesure du possible, un préavis suffisant pour leur permettre de bien se préparer.

Les missions commerciales et les foires commerciales forment les deux catégories d'activités planifiées par le gouvernement.

### Les missions commerciales planifiées par le gouvernement

Les missions commerciales visent à promouvoir la vente de biens et de services canadiens à l'étranger et à cueillir des renseignements sur les marchés étrangers.

Le Programme couvre donc autant les missions commerciales à l'étranger que les missions de visiteurs étrangers au Canada (ou à une autre destination préalablement autorisée). Le Programme inclut entre autres:

- les missions ministérielles,
- les missions organisées, pour le compte du gouvernement fédéral, par une association ou par le secteur privé,
- les colloques parrainés par le gouvernement fédéral, et
- les missions de collaboration économique et industrielle.

### La contribution du PDME

La contribution du PDME à la participation d'une entreprise à une mission commerciale est la suivante.

- la gestion/l'administration,
- l'accueil officiel,
- 100% du prix du billet d'avion aller-retour en classe économique et le transport terrestre à l'étranger.

En outre, les participants à des missions au Canada ont droit à ce qui suit:

une indemnité de séjour quotidienne (l'hôtel, les repas et les faux frais aux termes des règlements du Conseil du Trésor), et 100% du prix du billet d'avion en classe économique pour les déplacements à l'intérieur du Canada.

Il est possible d'approuver un vol en première classe, si c'est nécessaire et pertinent.

Les participants doivent payer tous les frais qui ne sont pas mentionnés ci-dessus. En outre, ils peuvent devoir verser un droit de participation afin de contribuer au paiement des dépenses.

### La participation à des foires commerciales, planifiée par le gouvernement

La participation à des foires commerciales à l'étranger planifiée par le gouvernement se limite généralement à un secteur industriel ou à un genre de produit précis. Le choix des foires commerciales se fonde sur la réputation de ces manifestations, le degré de compétitivité internationale des fabricants canadiens de ces produits, la demande dans la région où se situe le marché de la foire, le ratio coûts-avantages en fonction des ventes prévues par dollar investi, et le degré de priorité qu'accorde le MAE aux marchés-cible de la foire et aux produits dont celle-ci fait la promotion.

Cette catégorie d'activités comprend la participation à un stand national dans le cadre d'une foire commerciale réputée, à une exposition solo organisée par le Ministère, à des kiosques d'information, à des promotions en magasin ou à des expositions d'échantillons.